

SECTION 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ALUMINUM CLEANER
Code du produit : FTH0001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 149 Street NW
Edmonton, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endura.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Au Canada, en cas d'urgence concernant des produits dangereux, appeler CANUTEC au 613-996-666 ou 666 sur mobile.
Aux Etats-Unis, en cas d'urgence concernant des produits dangereux, appeler CHEMTREC au 800-424-9300.
(le nom du compte aux Etats- Unis est Polyglass Coatings)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Flam. Liq. 4	H227 - Liquide combustible
Acute Tox. 3 (Oral)	H301 - Toxique en cas d'ingestion
Acute Tox. 2 (Dermal)	H310 - Mortel par contact cutané
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	H331 - Toxique par inhalation
Skin Corr. 1A	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Carc. 1A	H350 - Peut provoquer le cancer

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS-US**

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H227 - Liquide combustible
H301+H331 - Toxique par ingestion ou par inhalation
H310 - Mortel par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...
P311 - Call a physician or poison control center
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette)
P322 - Mesures spécifiques (voir ... sur cett étiquette)
P330 - Rincer la bouche.
P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
sulfuric acid	(n° CAS) 7664-93-9	5 - 10	Skin Corr. 1A, H314 Carc. 1A, H350
hydrofluoric acid, conc=48%, aqueous solution	(n° CAS) 7664-39-3	1 - 5	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1A, H314
phosphoric acid, conc=85%	(n° CAS) 7664-38-2	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314
butyl glycoether	(n° CAS) 111-76-2	1 - 5	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Keep watching the victim. Prenez une copie de cette fiche de données de sécurité lors du passage d'un traitement médical.
- Premiers soins après inhalation : Consulter un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Wash immediately with lots of water (15 minutes)/shower. Do not apply after skin contact with the product. Consulter immédiatement un médecin. In case of skin contact, wearing rubber gloves rub 2.5% calcium gluconate gel continuously into the affected area for 1.5 hours or until further medical care is available.

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter immédiatement un médecin. Rinse immediately with plenty of water for 15 minutes. Protect unharmed eye.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Keep respiratory tract clear. Transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prenez une copie de cette fiche de données de sécurité lors du passage d'un traitement médical.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Alcohol-resistant foam. Dioxyde de carbone. Dry chemical powder.
- Agents d'extinction non appropriés : Solid water jet ineffective as extinguishing medium.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Réactivité : On burning; release of toxic and corrosive gases/vapours (sulphur oxides). Fluorine Compounds. carbon dioxide (CO2). Carbon monoxide. smoke. Phosphorus compounds.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Collect contaminated fire extinguishing water separately. This must not discharge into drains. Fire residue and fire extinguishing water must be disposed of in accordance with local regulations.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Gants de protection. Lunettes de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Take up liquid spill into absorbent material, e.g.: sand, saw dust.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Work under local exhaust/ventilation. To avoid spills during handling keep bottle on a metal tray. Dispose of rinse water in accordance with local and national regulations.

- Safe use of the product : Due to the unique hazards associated with hydrogen fluoride (HF), it is recommended that emergency pre-planning and training of employees occur to mitigate and facilitate rapid response to an exposure. Facilities need to have access to emergency showers, proper PPE, a supply of calcium gluconate gel, and complete training of all individuals on proper PPE and procedures.

- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
Produits incompatibles	: Agent oxydant.
Informations sur le stockage en commun	: (strong) bases.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

sulfuric acid (7664-93-9)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,2 mg/m ³ (Sulfuric acid; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value; Thoracic fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pulm func
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³

hydrofluoric acid,conc=48%,aqueous solution (7664-39-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,5 ppm (Hydrogen fluoride, as F; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	ACGIH Ceiling (ppm) (plafond?)	2 ppm (Hydrogen fluoride, as F; USA; Momentary value; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT, LRT, skin, & eye irr
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.

phosphoric acid, conc=85% (7664-38-2)		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT, eye, & skin irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³

butyl glycolether (111-76-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm (2-Butoxyethanol (EGBE); USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	240 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité. Écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Corrosion-proof clothing.
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Le mélange contient un ou plusieurs composant (s) qui ont la couleur suivante (s) : Pure substance: colourless Unpurified: yellow to brown Colourless
Odeur	: Il peut y avoir aucun avertissement d'odeur, l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter d'une surexposition. Le mélange contient un ou plusieurs composant (s) qui ont l'odeur de ce qui suit: Almost odourless Irritating/pungent odour Odourless Pleasant odour Sweet odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Point d'ébullition	: 104,44 °C 220 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,06 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatil (Poids) : 2,5 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

On burning: release of toxic and corrosive gases/vapours (sulphur oxides). Fluorine Compounds. carbon dioxide (CO2). Carbon monoxide. smoke. Phosphorus compounds.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

carbon oxides. Phosphorus compounds. Oxydes de soufre.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles	: Inhalation; Ingestion; Contact avec la peau et les yeux
Toxicité aiguë	: Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Mortel par contact cutané. Inhalation:poussière,brouillard: Toxique par inhalation.

ALUMINUM CLEANER	
ATE US (voie orale)	99,2519789619 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	99,5475113122 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	0,9777777778 mg/l/4h
Indications complémentaires	May cause irreversible eye damage.
sulfuric acid (7664-93-9)	
DL50 orale rat	2140 mg/kg de poids corporel (Rat; Experimental value)
ATE US (voie orale)	2140 mg/kg de poids corporel

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

hydrofluoric acid, conc=48%, aqueous solution (7664-39-3)	
ATE US (voie orale)	5 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	5 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	100 ppmV/4h
ATE US (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	0,05 mg/l/4h

butyl glycoether (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg de poids corporel (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Experimental value)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat; Experimental value; OECD 402: Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,2 mg/l/4h (Rat; Experimental value)
CL50 inhalation rat (ppm)	450 ppm/4h (Rat; Experimental value)
ATE US (voie orale)	1746 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	450 ppmV/4h
ATE US (vapeurs)	2,2 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	2,2 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
(Extremely corrosive and destructive to tissue.)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

sulfuric acid (7664-93-9)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	2 - Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

butyl glycoether (111-76-2)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

sulfuric acid (7664-93-9)	
CL50 poisson 1	42 mg/l (LC50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	29 mg/l (EC50; 24 h)

phosphoric acid, conc=85% (7664-38-2)	
CL50 poisson 1	138 mg/l (LC50)

butyl glycoether (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 ppm (LC50; OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test; 96 h; Oncorhynchus mykiss; Static system; Fresh water; Experimental value)
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l (EC50; OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test; 48 h; Daphnia magna; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 1	911 mg/l (EC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 2	88 mg/l (NOEC; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Static system; Fresh water; Experimental value)

12.2. Persistance et dégradabilité

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

sulfuric acid (7664-93-9)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

hydrofluoric acid, conc=48%, aqueous solution (7664-39-3)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable. No (test) data on mobility of the components available.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

phosphoric acid, conc=85% (7664-38-2)	
Persistence et dégradabilité	Biodegradability: not applicable. No (test) data on mobility of the components available.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

butyl glycoether (111-76-2)	
Persistence et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Low potential for adsorption in soil. Photooxidation in the air.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

sulfuric acid (7664-93-9)	
Log Pow	-2,2 (Estimated value)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable.

hydrofluoric acid, conc=48%, aqueous solution (7664-39-3)	
Log Pow	-1,4 - -0,9
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable.

phosphoric acid, conc=85% (7664-38-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

butyl glycoether (111-76-2)	
Log Pow	0,81 (Test data; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

butyl glycoether (111-76-2)	
Tension de surface	0,065 N/m (20 °C; Calculated value)

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Do not discharge into drains or the environment. Do not discharge into the sewer. Do not discharge into surface water. Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN2922 Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (HYDROFLUORIC ACID, SULFURIC ACID), 8, II

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

N° ONU (DOT) : UN2922
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Corrosive liquids, toxic, n.o.s.
HYDROFLUORIC ACID, SULFURIC ACID
Classe (DOT) : 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136
Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif
6.1 - Poison



Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 202
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 243
DOT Symbols : G - Identifies PSN requiring a technical name
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : B3 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, and MC 306 and DOT 406 cargo tanks and DOT 57 portable tanks are not authorized.
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.
T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 154
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 1 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 30 L
DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN2922 CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, SULFURIC ACID), 8 (6.1), II
UN-No. (TDG) : UN2922
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, SULFURIC ACID)
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 8 - Classe 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage : II - Danger Moyen
Classes (de risque) subsidiaire de la réglementation TMD : 6.1

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1)L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2)Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a)UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b)UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c)UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d)UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e)UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. À titre d'exemple, au Canada, citons la « Loi sur les aliments et drogues ». (3)Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a)UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b)UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX. SOR/2012-245

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 0.5

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 1

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : 2922
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : UN2922 Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (HYDROFLUORIC ACID, SULFURIC ACID), 8, II
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses
Risque subsidiaire (IMDG) : 6.1

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

sulfuric acid	n° CAS 7664-93-9	5 - 10%
hydrofluoric acid,conc=48%,aqueous solution	n° CAS 7664-39-3	1 - 5%

sulfuric acid (7664-93-9)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	1000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb

hydrofluoric acid,conc=48%,aqueous solution (7664-39-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag	T - T - indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA
CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	100 lb

phosphoric acid, conc=85% (7664-38-2)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	5000 lb
-----------	---------

ALUMINUM CLEANER

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

15.2. Réglementations internationales

CANADA

ALUMINUM CLEANER

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

sulfuric acid (7664-93-9)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
Listé comme cancérogène par le NTP (National Toxicology Program) des Etats-Unis

15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

sulfuric acid (7664-93-9)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

hydrofluoric acid, conc=48%, aqueous solution (7664-39-3)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

phosphoric acid, conc=85% (7664-38-2)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

butyl glycoether (111-76-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 06/11/2018

Textes complet des phrases H:

H227	Liquide combustible
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer

SDS US Endura

L'information contenue ici a été compilée de sources considérées fiables et est correcte aux mieux des connaissances de la Compagnie. Cependant, ni Endura Manufacturing, ni aucunes de ses filiales ne prennent absolument aucune responsabilité pour l'exactitude de complétion des informations contenues ci-dedans. L'information donnée est conçue seulement comme un guide pour que la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entrepôt, la transportation, l'élimination et les émissions soient faites de manière sécuritaire et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Des mesures finales d'aptitude de tout matériel est la responsabilité unique de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers pour la santé et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ci-dedans, nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci soient les seuls dangers qui existent.